

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 14 juin 2019 maintenant dans un grade et portant affectation  
d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1917442A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 9 juin 2015 portant maintien dans le grade et portant affectation d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Pascal BARRÉ (NIGEND: 351418 - NLS: 8117697 - NID: 9228020635) est maintenu au grade de commandant, en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Article 2

L'intéressé est affecté à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 dans un emploi de psychologue clinicien, conseiller technique régional, au sein de la région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris à Maisons-Alfort (94).

Article 3

L'intéressé reste rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA